



## Conseil d'administration

323<sup>e</sup> session, Genève, 12-27 mars 2015

GB.323/PFA/8

**Section du programme, du budget et de l'administration**  
*Segment relatif aux audits et au contrôle*

**PFA**

**Date:** 23 février 2015

**Original:** anglais

### HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2014

## Rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2014

#### Objet du document

Le présent document contient le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2014; il est présenté au Conseil d'administration pour examen.

**Objectif stratégique pertinent:** Gouvernance, appui et management.

**Incidences sur le plan des politiques:** Aucune.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Le Bureau procédera au suivi.

**Unité auteur:** Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

**Documents connexes:** Aucun.



1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 267<sup>e</sup> session (novembre 1996), le Directeur général transmet ci-joint le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en 2014.
2. Le Directeur général estime que le travail effectué par le Chef auditeur interne est extrêmement utile pour cerner les points forts et les faiblesses des opérations, pratiques, procédures et contrôles en vigueur au sein du Bureau. Les recommandations formulées par le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) font l'objet d'une évaluation approfondie et, pour leur donner suite, les membres de la direction entretiennent un dialogue permanent avec le Chef auditeur interne.



## Annexe

### Rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2014

#### Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du BIT assume une fonction de contrôle indépendant, prévue à l'article 30 d) du Règlement financier et au chapitre XIV des Règles de gestion financière. Son mandat est précisé dans la Charte de l'audit interne que le Conseil d'administration a approuvée à sa 301<sup>e</sup> session (mars 2008) et dont il a approuvé une version révisée à sa 307<sup>e</sup> session (mars 2010).
2. L'IAO a pour mission de fournir au Conseil d'administration et au Directeur général une assurance qualité indépendante et objective, qui soit source de valeur ajoutée et d'améliorations pour les activités du BIT. L'IAO a aussi vocation à aider le Bureau à réaliser ses objectifs stratégiques par une approche méthodique et rigoureuse de l'évaluation et de l'amélioration des systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
3. En outre, il est chargé de conduire des enquêtes sur les allégations de fautes commises en matière financière et administrative et autres irrégularités. Il rend compte au Directeur général du résultat de ses enquêtes. Dans la mesure où une enquête vise à établir des faits, l'IAO ne formule, dans ses rapports, aucune recommandation quant aux mesures disciplinaires devant être prises à l'encontre de personnes ou de parties tierces en cause. Dans chacun des rapports qu'il soumet, il se prononce toutefois sur la validité des allégations examinées au regard des éléments de preuve recueillis en cours d'enquête.
4. L'IAO exerce ses activités conformément au Cadre de référence des pratiques professionnelles de l'audit interne défini par l'Institut des auditeurs internes (le Cadre de référence de l'IAI) et aux Lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptées par la Conférence des enquêteurs internationaux des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales.
5. L'IAO s'abstient d'élaborer ou d'établir des procédures et de participer à des activités qu'il serait en principe amené à examiner ou à évaluer ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. En vertu du chapitre XIV des Règles de gestion financière et de sa Charte de l'audit interne, il a un accès libre et total à l'ensemble des dossiers, membres du personnel, opérations, fonctions et documents ayant un rapport avec la question examinée.

#### Résumé des activités

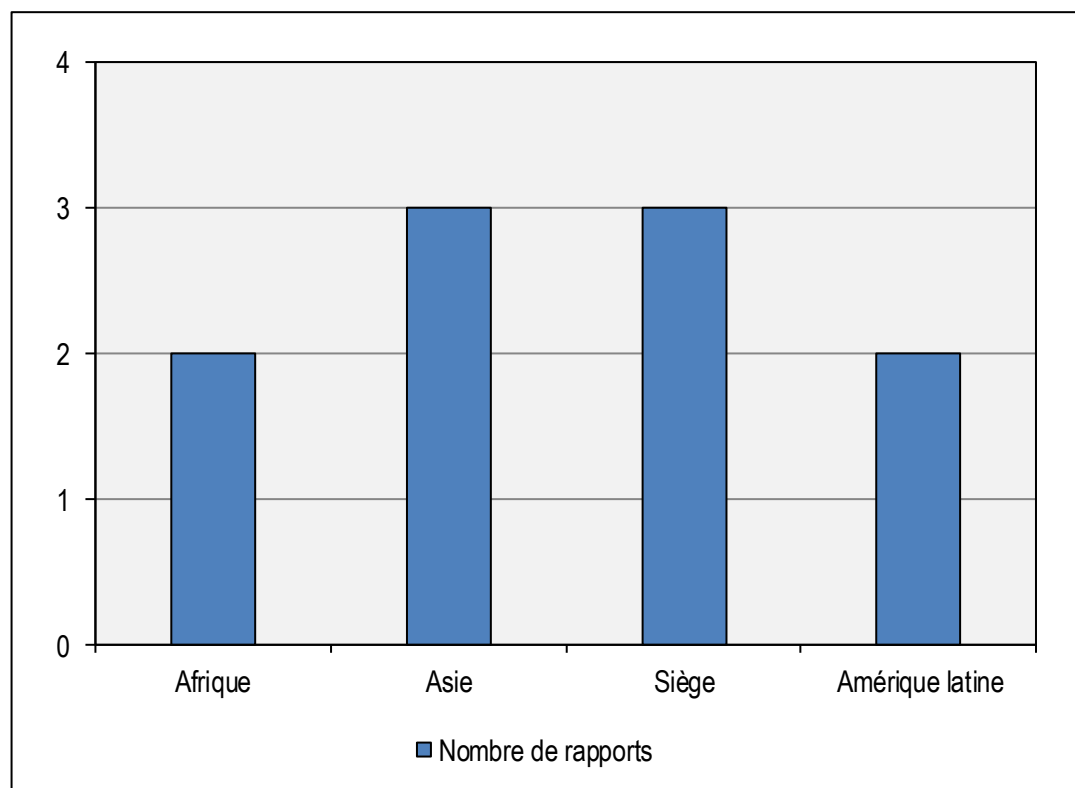
6. La présente section donne un aperçu des principales activités menées par l'IAO en 2014.

#### Audits d'assurance qualité

7. En 2014, l'IAO a produit neuf rapports concernant des audits d'assurance qualité et un rapport de suivi. Trois de ces neuf rapports rendent compte d'audits visant des fonctions relevant du siège, les six autres ont trait à des audits menés dans des bureaux extérieurs de l'OIT (voir annexe I). L'IAO a également achevé le travail d'enquête nécessaire pour sept missions d'audit, l'élaboration des rapports correspondants étant plus ou moins avancée selon les cas. Le Chef auditeur interne présentera un résumé des résultats de ces missions au Conseil d'administration en mars 2016. La figure 1 ci-dessous illustre la répartition,

entre les différentes régions et le siège, des rapports concernant les audits d'assurance qualité et des rapports de suivi produits en 2014.

**Figure 1. Rapports concernant les audits d'assurance qualité et rapports de suivi, région et siège (2014)**



### Enquêtes

8. En 2014, l'IAO a été saisi de dix allégations. Au 31 décembre 2014, ces allégations se répartissaient comme suit selon l'état d'avancement de leur examen:
  - une allégation s'est révélée fondée sans qu'il soit nécessaire de mener une enquête en bonne et due forme;
  - l'IAO a bouclé les enquêtes relatives à quatre allégations et présenté ses conclusions au sujet de chacune d'elles dans un rapport;
  - cinq allégations étaient encore à l'examen.
9. En 2014, l'IAO a publié quatre rapports d'enquête concernant des allégations dont il avait été saisi précédemment.

### Autres activités

10. L'IAO continue de procéder à des audits internes au Centre international de formation de l'OIT à Turin (le Centre). En 2014, il a publié deux rapports concernant des audits d'assurance qualité réalisés au Centre, qui portaient respectivement sur la gouvernance et sur les programmes de formation de ce dernier. Le résumé des résultats de ces audits internes est soumis au Conseil du Centre au cours de sa session annuelle.
11. En 2014, l'IAO a donné cinq exposés et sessions de formation consacrés à la fraude, l'accent étant mis sur la sensibilisation et la prévention, dans des bureaux de l'OIT.
12. L'IAO a assisté en qualité d'observateur aux réunions du Comité directeur du projet de rénovation du bâtiment du siège et du Comité de gouvernance des technologies de

l'information, et a participé à l'élaboration des indicateurs définis dans le programme et budget de l'OIT sous le résultat consacré à la gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation. De plus, le Chef auditeur interne s'est régulièrement entretenu avec le Directeur général et a assisté à une réunion de l'équipe de direction et de l'équipe de direction élargie.

13. L'IAO a par ailleurs fourni des services consultatifs dans deux domaines: la fonction de vérification et la Section des dossiers et des communications (DOSCOM). Il a par ailleurs fourni ponctuellement des conseils à la direction lorsque celle-ci lui en a fait la demande.
14. Les fonctionnaires des unités de l'IAO chargées des audits internes et des enquêtes ont participé activement aux réunions organisées avec leurs homologues du système des Nations Unies (respectivement au sein du Groupe des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et du Groupe des directeurs des investigations du système des Nations Unies), réunions qui sont consacrées au partage des bonnes pratiques et des enseignements que les organisations membres tirent de leur expérience.

### **Résumé des résultats des audits**

15. Dans les rapports concernant les audits d'assurance qualité publiés en 2014, l'IAO a présenté 106 conclusions, dont elle a estimé que l'importance pour l'OIT allait de «faible» à «haute». Globalement, l'IAO n'a pas décelé de lacune majeure dans le système de contrôle interne du BIT, sauf dans un cas.
16. L'examen au siège des contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) a montré que, en raison de la manière dont le logiciel E-Business d'Oracle stocke les mots de passe, ceux-ci risquent d'être piratés. Compte tenu des autres moyens de contrôle dont est doté le système, la probabilité qu'un tel risque se réalise est faible, mais si c'était le cas les conséquences pourraient être graves. L'OIT a pris des mesures correctives immédiates dès que le problème a été signalé.
17. La figure 2 illustre la répartition, par l'IAO, des résultats des audits pour l'année 2014 en fonction du degré d'importance qui leur a été attribué. L'IAO a recensé, en 2014, 53 résultats jugés de haute importance (soit 50 pour cent du total), ce qui montre qu'une attention constante est nécessaire pour renforcer l'environnement de contrôle de l'Organisation.
18. Pour donner suite à la recommandation figurant dans le rapport de 2013 soumis au Conseil d'administration<sup>1</sup> par le Chef auditeur interne selon laquelle il fallait réfléchir aux moyens de diffuser les enseignements tirés des recommandations découlant des audits internes, le Bureau a répondu<sup>2</sup> en révisant la procédure interne de suivi de ces recommandations, rappelant la nécessité de communiquer et de mettre en œuvre, à l'échelle de la région ou du Bureau selon le cas, les recommandations découlant des audits internes.
19. L'IAO poursuivra par ailleurs ses activités de sensibilisation aux problèmes de contrôle interne couramment décelés lors des audits et à la lutte contre la fraude en proposant de participer à des réunions régionales organisées par des collègues de l'OIT.

### **Gestion des risques**

20. Dans de précédents rapports du Conseil d'administration, l'IAO avait appelé à s'appuyer sur l'expérience des secteurs qui pratiquaient déjà une forme ou une autre de gestion des

<sup>1</sup> Document GB.320/PFA/10(Rev.).

<sup>2</sup> Document GB.323/PFA/INF/3.

risques et à mettre en place une approche commune à l'ensemble du Bureau. Ce dernier a répondu positivement à ces recommandations en instaurant une politique de gestion des risques et en organisant des activités de formation et de sensibilisation auxquelles ont participé, entre autres, des membres de la direction. L'une des recommandations de l'IAO préconisait la création d'un poste à plein temps de responsable de la gestion des risques, et l'IAO a le plaisir de noter que le Bureau a créé et pourvu ce poste. Le responsable de la gestion des risques est entré en fonction en 2014 et il a bien avancé dans l'élaboration d'un cadre de gestion du risque institutionnel plus complet. Ce dernier permettra au Bureau de mieux structurer et concevoir sa stratégie globale de gestion des risques, et facilitera en particulier la prise de décision sur des questions présentant un risque élevé.

### **Audits au siège**

21. En 2014, l'IAO a publié trois rapports d'audit couvrant les sujets suivants: un projet de coopération technique géré de manière centralisée, les contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le système IRIS et les activités de publication du BIT.

Améliorer les possibilités de travail décent pour les jeunes  
par les connaissances et l'action: Le projet Work4Youth  
(Du travail pour les jeunes)

22. L'audit a mis en évidence une bonne pratique suivie par l'équipe de projet: celle-ci a pris des mesures qui ont permis de présenter en temps voulu les rapports trimestriels demandés par le donateur et elle a joué un rôle actif dans l'établissement et l'envoi des rapports, ce qui a permis de rationaliser le processus. L'IAO suggère que le Bureau étudie l'approche adoptée pour le projet Work4Youth en matière de présentation de rapports au donateur afin de déterminer si elle peut être appliquée à d'autres projets.
23. L'IAO a également noté que l'équipe de projet a recruté du personnel de coopération technique par voie de concours ouvert au public. Il est conscient de la nécessité de pouvoir parfois recruter du personnel de projet expérimenté dans un délai relativement bref. Si cette procédure n'est pas prévue par le Statut du personnel du BIT, elle permet cependant d'améliorer la transparence du recrutement.

Les contrôles de la sécurité des applications et de la gestion  
des changements dans le système IRIS au siège de l'OIT à Genève

24. Globalement, l'audit a fait apparaître que les contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le système IRIS fonctionnent bien et qu'un processus fiable de contrôle des changements permet de s'assurer que toutes les modifications apportées aux applications du système sont soumises à un contrôle d'assurance qualité. Toutefois, l'audit a permis de constater qu'il était possible de renforcer les contrôles lors des mises à jour de sécurité pour prévenir le piratage des mots de passe personnels. En particulier, la manière dont le logiciel E-Business d'Oracle stocke les mots de passe pourrait exposer le système à des accès non autorisés. Le risque de piratage des mots de passe était faible car il existait d'autres dispositifs de sécurité, mais s'il s'était réalisé, les conséquences financières et/ou opérationnelles auraient pu être graves. Le Bureau a donc pris des mesures immédiates pour régler le problème, comme l'IAO a pu le constater. Le Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC) a ultérieurement informé l'IAO que la cause initiale du problème était que le fournisseur d'hébergement n'avait pas correctement effectué la mise à jour de sécurité nécessaire. Bien qu'il soit difficile d'appliquer les correctifs de sécurité adaptés, le Bureau devrait mettre en place, en concertation avec le fournisseur d'hébergement, un système qui permette de déterminer les correctifs considérés comme hautement prioritaires, puis s'assurer que le fournisseur d'hébergement les a correctement appliqués.

25. De plus, l'audit a mis en évidence d'autres moyens d'améliorer les contrôles, qui pourraient nécessiter des ressources supplémentaires permettant de régler totalement les problèmes constatés. Ces moyens devront être examinés à la lumière des priorités actuelles, des ressources disponibles et du niveau d'exposition de l'OIT. Toutefois, le Bureau a indiqué que des mesures correctives destinées à régler une grande partie des problèmes signalés dans le rapport ont été prises ou sont à l'étude.

### Les activités de publication

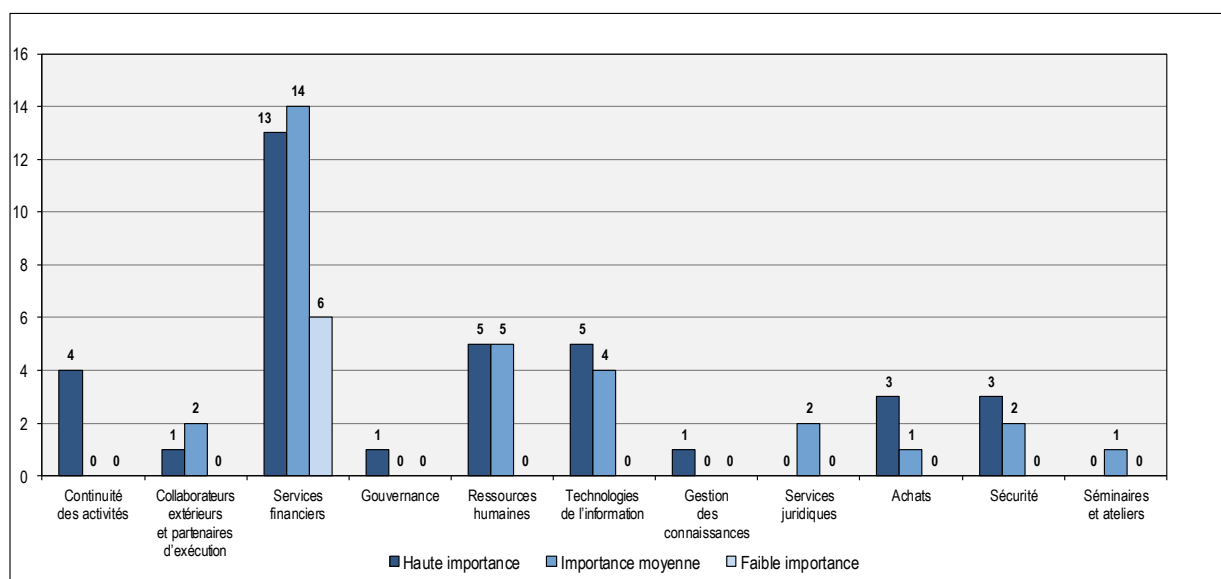
26. Les publications du BIT visent à nourrir, guider et influencer la réflexion des mandants, des donateurs, des décideurs et du grand public à propos du monde du travail et des activités de l'OIT. Il est par conséquent important de disposer d'un processus de production de publications efficace qui satisfasse les besoins de l'OIT et améliore sa réputation grâce à des produits de qualité.
27. L'audit a montré que, depuis la suppression, en 2012, de la Commission de la recherche et des publications, aucune entité n'est chargée de superviser les activités de publication du BIT. Pour cette raison, le processus actuel est quelque peu fragmenté. Il est à noter toutefois que l'examen par l'IAO du système d'assurance qualité a montré que toutes les publications phares du BIT échantillonnées ont fait l'objet d'examens de la qualité en bonne et due forme. Cependant, le fait de disposer d'une entité unique chargée de la responsabilité globale des activités de publication pourrait contribuer à ce que les publications de l'OIT satisfassent aux normes requises et soient alignées sur les objectifs stratégiques, les résultats et les domaines de première importance de l'Organisation. Compte tenu des contraintes de coût, le Bureau devrait prendre des mesures pour mettre en place un système plus centralisé de supervision des activités de publication.
28. Outre l'institution d'une entité unique chargée des activités de publication, le Bureau devrait, compte tenu de la diversité des supports existants, mettre à jour sa définition de ce qu'il faut entendre par «publications» dans le contexte de l'OIT et classer les différents types de publications imprimées et non imprimées qu'il utilise pour informer les mandants et le grand public sur les objectifs et activités de l'Organisation.
29. Le Bureau devrait également envisager la création d'un dépôt central des publications, ou utiliser à cet effet les bases de données existantes. De plus, il faudrait abaisser encore le niveau des stocks physiques de publications afin de réduire les dépenses inutiles.
30. L'analyse de l'IAO a montré que les orientations et outils disponibles en matière de publication ne sont pas systématiquement utilisés au siège ou dans les bureaux extérieurs. Bien qu'ils restent globalement utiles, ces principes et outils doivent être révisés et adaptés pour tenir compte de l'évolution des technologies de publication. Ce travail sera l'occasion de rationaliser le processus, le cas échéant par une automatisation des tâches.

### **Audits des bureaux extérieurs**

31. En 2014, l'IAO a produit six rapports concernant des audits d'assurance qualité menés dans des bureaux extérieurs de l'OIT établis au Bangladesh, en Colombie, en Côte d'Ivoire, au Lesotho, au Pérou et en Thaïlande. Il a relevé certains aspects positifs des environnements de contrôle des bureaux ayant fait l'objet d'un audit, bon nombre d'entre eux ayant mis en place des contrôles internes pour gérer les risques auxquels, selon l'IAO, ils pourraient être exposés dans le cadre de leurs activités. Un bureau doit cependant faire l'objet d'un examen plus détaillé de ses contrôles internes sur le plan des finances, des achats et de l'administration. Les conclusions concernant ce bureau indiquent que le bureau régional doit également renforcer ses activités de supervision pour faciliter la détection des problèmes et la prise de mesures correctives précoces. Le bureau régional a pris des dispositions pour que son chef des services administratifs régionaux puisse se rendre dans le bureau concerné pour l'aider à régler les problèmes signalés.

32. L'IAO a recensé plusieurs problèmes graves concernant les services financiers et les ressources humaines. Il a aussi noté que, comme pour les années précédentes, les contrôles internes pourraient être améliorés en ce qui concerne le recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la gestion des contrats de collaboration extérieure et les technologies de l'information. Il a relevé par ailleurs qu'il serait possible d'améliorer les contrôles sur la sécurité physique dans quatre bureaux et de renforcer les contrôles sur les achats.
33. L'IAO a recommandé dans les rapports d'audit interne correspondants qu'une suite soit donnée aux observations qu'il a formulées dans ses audits des bureaux extérieurs, dont les principales conclusions sont présentées ci-après.
34. Dans la figure 2 ci-dessous, l'IAO a répertorié les problèmes constatés au cours des audits des bureaux extérieurs effectués en 2014.

**Figure 2. Constatations des audits des bureaux extérieurs effectués en 2014, par degré d'importance**



### **Résumé des principales observations figurant dans les audits des bureaux extérieurs**

#### **Procédures des services financiers**

35. Les questions financières sont celles qui font l'objet du plus grand nombre d'observations car elles font partie des cibles prioritaires des audits internes des bureaux extérieurs en raison de la nature des activités et des systèmes de contrôle de ces bureaux.

#### **Taxe locale sur la valeur ajoutée (TVA)**

36. En vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947), l'OIT est exonérée du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée dans les pays parties à la convention. La question de la TVA revient de manière récurrente dans les audits des bureaux extérieurs menés par l'IAO; si la procédure en la matière n'est pas correctement suivie, cela peut entraîner des pertes financières pour l'OIT. Dans deux bureaux, par exemple, les demandes de remboursement de la TVA n'avaient pas été faites pendant plusieurs années. Les bureaux régionaux devraient recenser les bureaux ou projets qui ont droit au remboursement de la TVA mais ne le demandent pas, déterminer les raisons de ce comportement et proposer le cas échéant une aide et des conseils directs au responsable des finances.

## Contrôle des activités financières et administratives

37. Les contrôles de suivi rigoureux fournissent aux gestionnaires des assurances raisonnables que les procédures financières et administratives qui soutiennent l'action de l'OIT fonctionnent bien et comme prévu et permettent de réduire les risques.
38. Le déploiement du système IRIS dans les bureaux extérieurs a permis d'améliorer le contrôle interne en automatisant certaines tâches. L'IAO a toutefois estimé qu'il était envisageable d'améliorer la qualité des informations de gestion en utilisant IRIS. L'IAO propose par conséquent que le Bureau, en concertation avec les bureaux régionaux, évalue ses besoins en matière d'information de gestion et détermine si l'on dispose déjà de rapports établis par le système IRIS permettant de satisfaire ces besoins. Si un déficit est constaté à cet égard, le Bureau devrait établir les rapports requis, en définissant le cas échéant les priorités. Cela permettrait non seulement d'améliorer le contrôle interne mais également de rendre le système plus efficace en rendant moins nécessaire le recours aux systèmes de suivi à fonctionnement manuel.
39. Dans un grand bureau de projet, le personnel administratif et financier, qui n'avait pas accès au système IRIS, était obligé d'inscrire manuellement les dotations, les charges financières et les paiements dans un tableau de répartition. Avec le déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs, le Bureau devrait envisager de donner aux grands projets la possibilité de saisir des données dans le système IRIS, ce qui pourrait améliorer l'efficacité du système et faciliter le suivi local et régional.
40. L'IAO a constaté que, en raison de carences dans ses procédures financières et administratives, un autre bureau avait dû faire face à des dépenses annuelles inutiles qui ont entraîné des pertes financières pour l'OIT. L'IAO a conclu que le bureau concerné devait renforcer son système de contrôle interne sur les opérations financières et administratives et que le bureau régional devait mieux contrôler le bureau concerné (voir également le paragraphe 52). Le bureau régional dépêchera sur place son chef des services administratifs régionaux pour aider le bureau à prendre les mesures nécessaires afin de régler les problèmes signalés par l'IAO.

## Ressources humaines

### Rapports d'évaluation du comportement professionnel

41. Les audits de l'IAO ont fait apparaître des améliorations au niveau du respect du cadre de suivi du comportement professionnel. Dans un bureau, toutefois, l'IAO a constaté que 30 pour cent des rapports d'évaluation du comportement professionnel étaient en souffrance.
42. Le Bureau a mis en place une application Web automatisant les tâches pour aider les fonctionnaires à compléter chaque phase du cycle de suivi du comportement professionnel. En novembre 2014, un rapport de suivi a été mis à la disposition du personnel chargé des ressources humaines au sein du bureau régional afin de faciliter le contrôle du cycle et le suivi au niveau régional. Ce rapport est également à la disposition des points focaux pour le suivi du comportement professionnel dans les bureaux de pays. La mise en service de l'application Web et le rapport devraient permettre de poursuivre l'amélioration des taux de respect des échéances.
43. Dans la mesure où le suivi du comportement professionnel est un des éléments importants qui permettent à l'OIT d'atteindre ses objectifs, l'IAO continuera de procéder, dans le cadre de ses audits des bureaux extérieurs, au contrôle du respect du cadre de suivi du comportement professionnel.

## ***Planification de la continuité des activités***

44. Les audits des bureaux extérieurs menés par l'IAO ont montré que le nombre de problèmes de haute importance concernant la continuité des activités est passé de sept en 2013 à quatre en 2014.
45. En 2014, l'IAO a constaté des cas où les plans de continuité des activités étaient incomplets, n'étaient pas approuvés ou étaient insuffisamment documentés, ou des cas où les fonctionnaires n'étaient pas dûment préparés à faire face aux situations d'urgence. Un de ces cas concerne un bureau régional qui, dans le délai fixé par le coordonnateur au siège, n'avait reçu pour approbation, de la part des bureaux extérieurs relevant de sa compétence, aucun plan de continuité des activités.
46. La réduction du nombre de problèmes constatés pendant les audits des bureaux extérieurs menés par l'IAO indique que le travail du coordonnateur chargé de la continuité des activités au siège commence à se traduire par la mise en place, dans les bureaux extérieurs comme au siège, de plans élémentaires de continuité des activités. A la fin de 2014, le coordonnateur avait reçu tous les manuels de planification de la continuité des activités. De plus, la nomination du responsable de la gestion des risques, qui est entré en fonction en septembre 2014, devrait permettre de renforcer encore la coordination des activités dans les régions. Toutefois, les observations de l'IAO mentionnées ci-dessus montrent qu'il reste encore à faire pour régler totalement la question de la continuité des activités à l'OIT.

## ***Sécurité***

47. L'IAO a relevé trois problèmes concernant des bureaux de projet qui ne satisfaisaient pas complètement aux Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS). Le respect de ces normes permet de réduire les risques pour la sécurité des fonctionnaires et des biens de l'OIT, notamment dans les régions exposées aux troubles civils ou aux catastrophes naturelles.
48. Le Bureau exerce un contrôle sur les questions de sécurité sur le terrain aussi bien pour les bureaux permanents que pour les bureaux de projet. Les budgets des projets comportent normalement des fonds destinés à la sécurité, et des mesures appropriées devraient être prises localement pour assurer un niveau de sécurité suffisant, sur la base des recommandations relatives au processus d'évaluation des risques en matière de sécurité. Le Bureau prend actuellement des mesures pour renforcer encore ses activités de contrôle et de gestion des risques en matière de sécurité en créant une unité de la sécurité intégrée qui couvre à la fois le siège et les bureaux extérieurs. L'IAO encourage le Bureau à procéder au recrutement du personnel requis afin que l'unité puisse poursuivre les travaux engagés à ce jour pour assurer la sécurité sur le terrain.

## ***Technologies de l'information***

49. L'OIT fait de plus en plus appel aux technologies de l'information pour fournir ses services aux mandants du monde entier, comme le montre le déploiement du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) et le recours accru aux applications de gestion.
50. L'IAO a continué de relever des problèmes dans les procédures de sauvegarde, le stockage hors site des données de l'OIT et l'accès physique à l'infrastructure informatique. Toutefois, l'initiative d'INFOTEC visant à centraliser l'infrastructure et les services informatiques afin d'aider les bureaux extérieurs devrait réduire les risques liés à l'informatique, et l'IAO table sur une diminution substantielle des problèmes de cette nature lors des futurs audits des bureaux extérieurs.

## **Achats**

51. L'IAO a relevé trois problèmes de haute importance concernant la qualité et la régularité des offres fournisseur. Dans un cas, le fournisseur habituel d'un bureau de projet a été chargé de solliciter des offres pour un marché pour lequel il avait lui-même soumissionné et qu'il avait obtenu, ce qui constitue un conflit d'intérêts manifeste.
52. En ce qui concerne le bureau déjà mentionné au paragraphe 40, l'IAO a constaté qu'il ne disposait pas d'une documentation suffisante pour justifier son choix de fournisseurs de biens et de services pour 24 contrats d'un montant s'élevant à 190 000 dollars des Etats-Unis. De plus, au cours de la période comprise entre janvier 2010 et juin 2012, un fournisseur de services électriques a reçu du bureau des paiements d'un montant de 112 000 dollars E.-U. pour divers autres types de services qui ne correspondaient pas à son domaine de spécialisation. Bien que l'IAO n'ait relevé aucune preuve de fraude, il faudrait améliorer la procédure d'achat pour démontrer que le choix des fournisseurs est transparent et que les ressources de l'OIT soient utilisées de manière optimale.
53. Le Bureau a récemment publié un manuel concernant les achats qui peut être consulté par tous les membres du personnel sur le site Intranet du BIT et qui fournit aux fonctionnaires chargés des achats des orientations sur la manière d'appliquer les procédures pertinentes en vigueur au BIT. Afin de faciliter l'utilisation de cet outil et de réduire encore les risques liés aux achats, l'IAO suggère que PROCUREMENT, le département du BIT chargé des achats et des contrats, poursuive et, si ses ressources le lui permettent, élargisse ses activités de formation destinées spécifiquement aux bureaux et projets qui effectuent de nombreuses opérations d'achat, ainsi qu'aux lieux d'affectation où l'on prévoit un accroissement rapide des activités (la formation dispensée récemment à des fonctionnaires de l'OIT au Bangladesh constitue à cet égard un bon exemple).

## **Suite donnée aux recommandations issues des audits internes**

### **Audits de suivi**

54. En 2014, l'IAO a publié un rapport d'audit de suivi sur l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit interne du bureau de pays de l'OIT pour le Népal à Katmandou, paru en février 2012. Le rapport en question contenait 25 recommandations. Au cours de l'audit de suivi, l'IAO a constaté que le bureau de pays de Katmandou avait appliqué 16 (soit 64 pour cent) de ces recommandations. Parmi les neuf restantes, six ont été partiellement appliquées et trois sont en cours d'application.
55. Au cours de l'audit, l'IAO a formulé 13 autres recommandations, dont quatre concernaient des constatations relevant l'existence d'un risque élevé en rapport avec des partenaires d'exécution, ainsi que la nomination d'un fonctionnaire responsable par intérim.

### **Rapports sur l'application des recommandations par le Bureau**

56. L'analyse par l'IAO du rapport résumé sur l'application des recommandations fourni par le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF) montre que les quatre rapports concernant les audits d'assurance qualité qui devaient être soumis en 2014 l'ont bien été, dont trois dans le délai prévu et un avec un mois de retard, ce qui constitue un progrès par rapport aux années précédentes.

## Résumé des résultats des enquêtes

### Rapports d'enquête publiés en 2014

57. En 2014, l'IAO a présenté huit rapports d'enquête, dont quatre concernaient des allégations reçues antérieurement.

- Dans trois rapports, l'IAO a estimé que les allégations de falsification de factures relatives à des achats effectués au niveau local et au remboursement de frais médicaux étaient fondées.
- Dans un rapport, l'IAO a estimé qu'il y avait eu utilisation irrégulière des moyens de communication du Bureau ayant entraîné une perte modeste (environ 300 dollars E.-U.).
- Dans trois rapports, l'IAO a estimé que les allégations de conflit d'intérêts étaient partiellement fondées.
- Dans le dernier rapport, l'IAO a confirmé qu'un fonctionnaire avait agi de manière négligente en autorisant le versement de fonds à un fournisseur qui n'avait pas livré les marchandises, ce qui s'est traduit pour l'OIT par une perte de près de 8 000 dollars E.-U.

### Allégations reçues

58. En décembre 2014, 14 allégations reçues par l'IAO restent en suspens et doivent faire l'objet d'un examen, d'une enquête si nécessaire et/ou d'un rapport. L'état d'avancement de l'examen des allégations en question peut se résumer comme suit:

- Dans quatre cas, l'IAO a réalisé des évaluations préliminaires qui se sont traduites par la planification d'enquêtes complètes. Il est prévu que les rapports sur ces cas soient publiés en 2015.
- Dans un cas, l'IAO a rédigé un rapport d'enquête qui sera publié en 2015.
- Dans six cas, le travail d'enquête sur place est achevé et le rapport sera publié en 2015.
- Trois cas sont actuellement examinés pour déterminer s'il convient de mener une enquête approfondie.

59. Les enseignements tirés des rapports d'enquête soumis en 2014, et plus précisément de l'analyse des défaillances du contrôle interne qui ont permis que des irrégularités se produisent, peuvent être résumés comme suit:

- Il convient d'améliorer les mesures de contrôle relatives aux achats locaux et aux mécanismes de remboursement des frais médicaux.
- Il faudrait rappeler à tous les membres du personnel qu'il importe d'éviter tout conflit d'intérêts supposé et de signaler aux supérieurs hiérarchiques et au responsable des questions d'éthique toute situation correspondant potentiellement à ce cas de figure afin d'obtenir des conseils appropriés sur la manière de gérer le problème.

## Annexe I

### Liste des rapports d'audit interne parus en 2014

| N° de l'index                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Référence de l'audit | Date de parution |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------|
| <b>BIT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                      |                  |
| 1. Evaluation des risques et Plan d'audit de l'IAO pour 2014                                                                                                                                                                                                                                                             | IA 1-6 (2014)        | 17.02.2014       |
| 2. Rapport sur l'audit interne relatif aux procédures de gestion financière et d'administration du projet Better Work pour le Lesotho                                                                                                                                                                                    | IAO/77/2014          | 12.02.2014       |
| 3. Rapport sur l'audit interne relatif au projet de coopération technique «Améliorer les possibilités de travail décent pour les jeunes par les connaissances et l'action: Du travail pour les jeunes»                                                                                                                   | IAO/78/2014          | 16.04.2014       |
| 4. Rapport sur l'audit interne relatif aux contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le système IRIS au siège de l'OIT, à Genève                                                                                                                                                   | n.a.                 | 09.06.2014       |
| 5. Suivi du rapport sur l'audit interne du Bureau de pays de l'OIT pour le Népal, à Katmandou                                                                                                                                                                                                                            | IAO/80/2014          | 17.06.2014       |
| 6. Rapport sur l'audit interne relatif aux activités de publication du BIT                                                                                                                                                                                                                                               | IAO/66/2013          | 29.08.2014       |
| 7. Rapport sur l'audit interne du Bureau de pays de l'OIT pour le Bangladesh, à Dacca                                                                                                                                                                                                                                    | IAO/81/2014          | 06.11.2014       |
| 8. Rapport sur l'audit interne du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique, l'équipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Pacifique, et le Bureau de pays de l'OIT pour la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao, à Bangkok (Thaïlande) | IAO/82/2014          | 12.11.2014       |
| 9. Rapport sur l'audit interne du bureau de projet de Bogotá, en Colombie                                                                                                                                                                                                                                                |                      | 17.11.2014       |
| 10. Rapport sur l'audit interne du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'équipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour les pays andins                                                                                                                       | IAO/84/2014          | 21.11.2014       |
| 11. Rapport sur l'audit interne des opérations administratives et financières du bureau de pays à Abidjan                                                                                                                                                                                                                | IAO/85/2014          | 23.12.2014       |
| <b>Services consultatifs</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |                  |
| 1. Analyse des fonctions et des méthodes de travail de DOSCOM                                                                                                                                                                                                                                                            | IAO/C4-01/2013       | 27.08.2014       |
| 2. Rapport sur l'audit interne de la fonction de vérification à l'OIT                                                                                                                                                                                                                                                    | IAO/04/2014          | 19.09.2014       |
| <b>Centre de Turin</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                      |                  |
| 1. Evaluation des risques et Plan d'audit pour 2014                                                                                                                                                                                                                                                                      | IA-TC-45 (2014)      | 11.02.2014       |
| 2. Rapport sur l'audit interne relatif à la gouvernance du Centre international de formation de l'OIT à Turin                                                                                                                                                                                                            | IA-TC-44             | 27.06.2014       |
| 3. Rapport sur l'audit interne des programmes de formation au Centre international de formation de l'OIT à Turin                                                                                                                                                                                                         | IA-TC-47             | 07.11.2014       |

## **Annexe II**

### **Résumé des recommandations**

#### ***Work4Youth***

1. L'IAO suggère que le Bureau étudie l'approche adoptée pour le projet «Work4Youth» (Du travail pour les jeunes) en matière de présentation de rapports aux donateurs afin de déterminer si elle peut être appliquée à d'autres projets (voir les paragraphes 22 et 23).

#### ***Les contrôles de la sécurité des applications et de la gestion des changements dans le système IRIS au siège de l'OIT à Genève***

2. Le Bureau devrait, en concertation avec le fournisseur d'hébergement, mettre au point un système permettant de déterminer les correctifs de sécurité considérés comme hautement prioritaires, puis s'assurer que le fournisseur d'hébergement les a correctement appliqués (voir le paragraphe 24).

#### ***Les activités de publication***

3. Compte tenu des contraintes de coût, le Bureau devrait prendre des mesures pour mettre en place un système plus centralisé de supervision des activités de publication (voir le paragraphe 27).
4. Le Bureau devrait mettre à jour sa définition de ce qu'il faut entendre par «publications» dans le contexte de l'OIT et classer les différents types de publications imprimées et non imprimées qu'il utilise pour informer les mandants et le grand public sur les objectifs et activités de l'Organisation (voir le paragraphe 28).
5. Le Bureau devrait également envisager la création d'un dépôt central des publications, ou utiliser à cet effet les bases de données existantes. De plus, il faudrait encore abaisser le niveau des stocks physiques de publications afin de réduire les dépenses inutiles (voir le paragraphe 29).

#### ***Audits des bureaux extérieurs***

6. Les conclusions concernant un bureau ont indiqué que le bureau régional concerné devait également renforcer ses activités de supervision pour faciliter la détection des problèmes et la prise de mesures correctives précoces pour régler les problèmes signalés (voir les paragraphes 31, 40 et 52).

#### ***Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)***

7. Les bureaux régionaux devraient recenser les bureaux ou projets qui ont droit au remboursement de la TVA mais ne le demandent pas, déterminer les raisons de ce comportement et proposer le cas échéant au responsable des finances une aide et des conseils directs (voir le paragraphe 36).

#### ***Suivi des activités financières et administratives***

8. L'IAO suggère par conséquent que le Bureau, en concertation avec les bureaux régionaux, évalue leurs besoins en matière d'informations de gestion et détermine si IRIS dispose déjà

de rapports permettant de satisfaire ces besoins. Si un déficit est constaté, le Bureau devrait établir les rapports requis, en définissant le cas échéant les priorités (voir le paragraphe 38).

9. Le Bureau devrait envisager de donner aux grands projets la possibilité de saisir des données dans le système IRIS (voir le paragraphe 39).

### **Sécurité**

10. L'IAO encourage le Bureau à procéder au recrutement du personnel requis afin que l'Unité de sécurité puisse poursuivre les travaux engagés à ce jour pour assurer la sécurité sur le terrain (voir le paragraphe 48).

### **Achats**

11. L'IAO suggère que PROCUREMENT, le département du BIT chargé des achats et des contrats, poursuive et, si ses ressources le lui permettent, élargisse ses activités de formation destinées spécifiquement aux bureaux et projets qui effectuent de nombreuses opérations d'achat, ainsi qu'aux lieux d'affectation où l'on prévoit un accroissement rapide des activités (voir le paragraphe 53).